



# ACADÉMIE DE RENNES

Liberté  
Égalité  
Fraternité

## LE RECTEUR DE L'ACADEMIE DE RENNES

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique d'Etat ;

Vu le décret n° 2017-1050 du 10 mai 2017 portant dispositions statutaires communes au corps de catégorie A de la fonction publique de l'État à caractère socio-éducatif ;

Vu les lignes directrices de gestion académiques ;

### ARRETE

Article unique : Les personnels d'assistants de service social de l'éducation nationale, dont les noms suivent, sont proposés sur la liste du tableau d'avancement au grade d'assistant principal de service social au 01 septembre 2022 :

Liste principale :

1. Sylvie GUYADER - DSDEN des Côtes d'Armor
2. Céline LEHARDY – DSDEN des Côtes d'Armor
3. Maryse ROUSSEAU – Université de Rennes I
4. Mélanie VETTIER – DSDEN d'Ille et Vilaine
5. Isabelle TRUFFY - DSDEN du Morbihan
6. Marie-Noëlle CAZENAVETTE – DSDEN du Finistère
7. Armelle MAHE – DSDEN des Côtes d'Armor
8. Emmanuelle HUET - DSDEN du Finistère
9. Laure GUEGAN – DSDEN d'Ille et Vilaine
10. Isabelle MACE – DSDEN du Morbihan

Fait à Rennes, le mercredi 29 juin 2022

Pour le Recteur et par délégation  
La Directrice des Ressources Humaines

Anne-Émilie FAULT

Pour Le Recteur et par délégation,  
La Secrétaire Générale d'Académie,

Marine LAMOTTE D'INCAMPS